



**Août 2016**

# L'Éternitois

Bulletin municipal de Rivière-Éternité

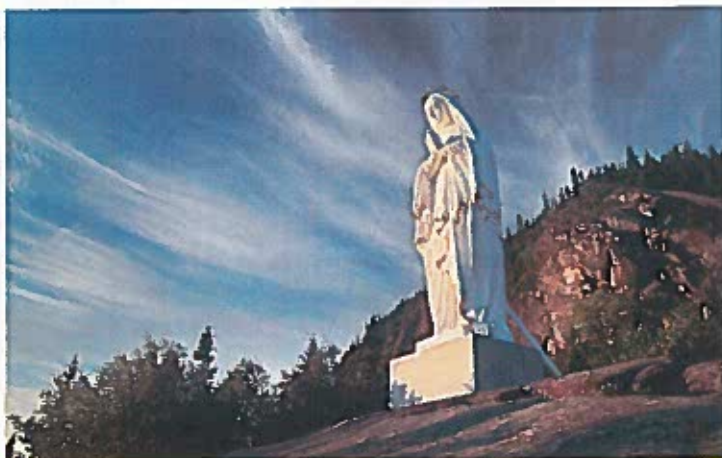


MUNICIPALITÉ DE  
Rivière-Éternité

[www.riviere-eternite.com](http://www.riviere-eternite.com)

## Services

Bureau municipal	272-2860
Urgence travaux publics	272-2860
Bibliothèque	272-1052
Salle communautaire	272-2274
Ambulance, incendie	9-1-1
Sûreté du Québec	310-4141



## Fête de la statue

## Notre-Dame-du-Saguenay

**Détails page 3**

 saviez-vous que ?  
www.Top-Citations-Proverbes.com

**Le 13 août est la  
"Journée nationale  
des gauchers."**

[SAVIEZVOUSQUE.NT](http://SAVIEZVOUSQUE.NT)  
© Saviez-vous que ?

## MOT DU MAIRE

### **Gestion des matières résiduelles**

À l'intérieur de notre municipalité nous devons faire notre part afin de réduire au maximum le gaspillage des ressources. Quelques actions importantes ont été faites et mises en place depuis le début de l'année comme la collecte de déchets et de récupérations, par le porte à porte dans la plupart des secteurs de villégiature, l'aménagement de la «ressourcerie» afin de faciliter la récupération de plusieurs produits, etc.

Vous avez également un grand rôle à jouer pour éliminer au maximum les déchets qu'on retrouve dans les poubelles.

Voici quelques trucs à mettre en pratique pour la période estivale;

- ⇒ Le compostage est bon pour l'environnement, votre portefeuille et pour vos plantes ! Cette pratique permet de réduire la pollution liée à la décomposition des matières organiques, de remplacer l'usage des engrais chimiques toxiques et d'avoir un jardin et des plates-bandes en santé.
- ⇒ Amenez vos contenants réutilisables au parc, à la plage, en pique-nique ou en randonnée (thermos, gourdes, tasses à café, sacs réutilisables ou ustensiles et vaisselles durables).
- ⇒ Rapportez vos contenants consignés dans les dépanneurs, épiceries, dans les boîtes prévues à cette fin ou entreposez-les et vous les remettez aux organismes qui organisent des collectes afin de se faire des moyens de financement.
- ⇒ Éviter d'acheter des aliments suremballés dans les magasins ou épiceries; on dit qu'un aliment est suremballé lorsqu'il est enveloppé dans plus d'emballages que nécessaire.

En vacances, ne vous cassez pas la tête. N'essayez pas de tout changer d'un seul coup, mais intégrez graduellement de nouvelles habitudes. Vous y prendrez plaisir!

Rémi Gagné, maire

### Conseil municipal et employés municipaux

#### Maire :

Rémi Gagné

#### Conseillers

Serge Bouchard

Guylaine Bergeron

Francesca Houde

Reina Simard

Dolande Fortin

Claude Lavoie

#### Employés municipaux

Denis Houde, Directeur général et sec. trésorier

Sandra Côté, Secrétaire-trésorière adjointe

Sonia Simard, Agente administrative et communautaire

Serge Savard, Travaux publics

Serge St-Amand, Conciergerie générale

Gilberte Gagné, Conciergerie (Caisse Desjardins)

#### Contractuels (entente de service)

Steve Bouchard, Urbanisme (inspecteur en bâtiment et en environnement)

Daniel Gagné, Directeur service incendie

#### Prochaine séance du conseil :

15 août 2016 -19h30

# Fête de la Statue Notre-Dame-du-Saguenay

*Marie, écoute nos prières...*

**Dimanche le 14 août 2016**

## **Parc National du Fjord-du-Saguenay**

10h00 Accueil

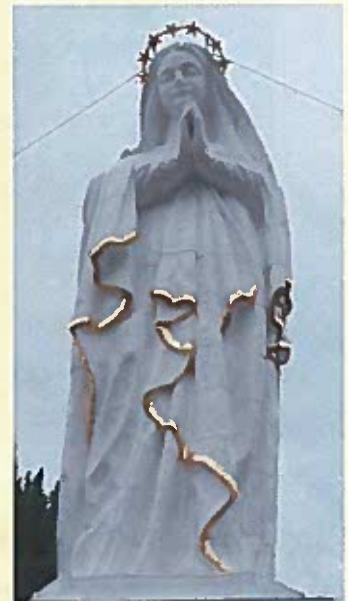
11h00 Messe de la Vierge (intentions communes)

12h00 Diner (Apportez votre lunch)

13h30 Chapelet à la grotte

## **Église de Rivière-Éternité**

15h00 Concert mettant en vedette les compositions de Martin Lapierre, Sophia-Rose Boulanger et l'Ensemble Talisman (Coût des billets 35\$/personne)



***Bienvenue à tous!***



## La chasse aux panaches

5 \$ LE BILLET



1<sup>ER</sup> PRIX: CARABINE SAVAGE 300 MAGNUM VALEUR DE 1 000 \$  
2<sup>E</sup> PRIX: MOTEUR HORS-BORD MERCURY 2,5 VALEUR DE 1 150 \$  
3<sup>E</sup> PRIX: GÉNÉRATRICE 2000 WATTS VALEUR DE 1 350 \$  
4<sup>E</sup> PRIX: FORFAIT PÊCHE POURVOIRIE DE COURVAL VALEUR DE 2 000 \$  
5<sup>E</sup> PRIX: ARTIC CAT 2015 ÉQUIPÉ VALEUR DE 8 500 \$

Le tirage aura lieu lors de la soirée de la Chasse aux Panaches  
Date : samedi 22 octobre 2016

Heure : 22h00

Où: au centre communautaire des loisirs de Rivière-Éternité  
81, rue Ste-Thérèse à Rivière-Éternité (Qc)

Le tirage est au profit du  
« Comité des loisirs de Rivière-Éternité Inc. »

Réclamation des prix: Avant le 30 novembre 2016 à 12h00  
à l'édifice municipal situé au 418, rue principale à Rivière-Éternité (Qc)

En collaboration avec:  
Évasion Sport DR  
Espace Nature  
Pourvoirie de Courval

Règlements   
Chasse aux Panaches

**Billets en vente à l'Hôtel de Ville, l'Épicerie Gérald Simard  
et auprès des membres du comité de chasse.**

## Exposition des crèches

L'exposition des crèches de Noël est ouverte, à tous les jours, jusqu'au 28 août 2016 de 9h30 à 16h30.

Venez voir cette exposition et soyez de fiers ambassadeurs!



## Service de l'urbanisme

M. Steeve Bouchard, inspecteur en bâtiment et en environnement, sera en vacances du 7 au 20 août 2016.

Il y aura interruption de ce service dans notre municipalité, donc si vous prévoyez débiter des travaux lors de cette période, veuillez prévoir à l'avance pour avoir les documents en votre possession.

Merci pour votre compréhension!

## Église

Le conseil de la Fabrique Notre-Dame de l'Éternité vous rappelle qu'il est interdit d'utiliser les planches à roulettes, les patins à roues alignées, les trottinettes et les vélos sur le perron et dans les marches de l'église.

Nous voulons éviter les risques d'accident et ceux-ci peuvent abîmer les installations.

Merci de votre collaboration!



## Service Canada

Le site de services mobiles réguliers de Service Canada est ouvert à la Petite École de l'Anse-Saint-Jean  
(239, rue Saint-Jean-Baptiste)

**Mercredi le 10 et 24 août 2016**  
**de 9h30 à 14h30**  
(fermé de 12h00 à 13h00)

*Pour vous servir!*

## Wixx ton été — Activités

Wixx ton été c'est pour les jeunes du territoire La Baie et Bas-Saguenay âgés entre 9 et 14 ans. Ce sont des activités dans vos milieux, c'est une équipe d'animation WIXX, ce sont des rencontres, du sport, du plein-air et des souvenirs qui resteront longtemps gravés.

Les jeunes inscrits aux activités doivent se présenter aux heures et endroits prévus mentionnés dans la liste ci-dessous et s'identifier auprès de la personne responsable qui sera identifiée par la banderole WIXX.

Coche les activités auxquelles tu participeras

- 1 août 2016 – Canot et randonnée nocturne guidée SEPAQ à Rivière-Éternité  
Rendez-vous : 16h, lieu à confirmer
- 6 août 2016 – Volleyball de plage à Saint-Félix-d'Otis  
Rendez-vous : Heure à confirmer, Camping municipal
- 10 août 2016 - OlynWIXX à Saint-Félix-d'Otis (Heure à confirmer, Chalet des loisirs)
- 13 août 2016 – Courses des Gladiateurs (parcours à obstacles) à Ferland-et-Boilleau  
Rendez-vous : 11h30, Camping du Lac Ha! Ha!
- 18-19 août – Nuit au Village Vacances à Petit-Saguenay (10h, Village Vacances)



### **Apporte la feuille d'inscription et le paiement à:**

Rivière-Éternité: Sonia Simard à l'Hôtel de Ville

Faire le chèque au nom de Municipalité de Ferland-et-Boilleau

### **Coûts**

**Pour une activité: 5\$**

**Pour 5 activités: 20\$**

## Collecte de gros rebuts

### **Gros rebuts (monstres ménagers) tout ce qui n'est pas rebuts de construction ou métaux**

La collecte se fait à toutes les premières collectes de vidange du mois.

Voici les prochaines dates : **2 août 2016—6 septembre 2016**

**Vous devez, comme pour la collecte régulière, déposer vos rebuts la veille, soit le  
lundi soir, au bord de la route.**



## Cantine de l'Auberge

Cantine de l'Auberge est ouverte à tous les jours de 11h00 à 20h00

Vous pouvez commander par téléphone(581) 235-4558

### Propositions de menus:

Wrap—jambon ou poulet et salade du chef

Panini—jambon, poulet ou tofu  
et salade du chef

Prix : 8.50\$



## Excréments de chiens dans les endroits publics

*Certaines plaintes ont été logées au fait que, certains propriétaires de chiens laissent des excréments près des boîtes aux lettres de Poste Canada.*

Nous voulons vous rappeler que d'après le **RÈGLEMENT NUMÉRO 902 ; CONCERNANT LA PROPRETÉ, LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS....**

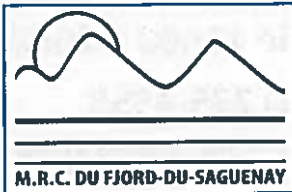
Article 9 : « Laisse » Dans tout endroit public, tout animal doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, etc.) l'empêchant de se promener seul ou d'errer, et dont la longueur ne peut excéder deux mètres.

Article 10 : « Excréments d'animaux » Tout gardien d'un animal se trouvant dans un endroit public, doit enlever les excréments produits par son animal et doit les déposer dans un contenant ou un sac fait de matière plastique étanche et disposer de ce contenant ou de ce sac soit en le déposant à même ses ordures ménagères, ou en déversant le contenu dans les égouts sanitaires publics, le cas échéant.

Article 11 : « Disposition d'excréments » Nul ne peut déposer d'excréments d'animaux dans une poubelle publique ou autrement que de la façon indiquée l'article précédent.

*Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 100 \$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et d'une amende minimum de 200 \$ pour une récidive...*

## Les Prix du Patrimoine de la MRC du Fjord-du-Saguenay



Les Prix du patrimoine de la MRC du Fjord-du-Saguenay

### PARTICIPEZ AU COUP DE CŒUR DU PUBLIC!

Vous êtes charmé par l'architecture d'un bâtiment de votre municipalité ou par un paysage et vous trouvez qu'il s'agit d'un patrimoine exemplaire ? La MRC du Fjord-du-Saguenay est à la recherche de coups de cœur qui seront décernés à l'occasion des Prix du patrimoine. Les Prix du patrimoine de la MRC du Fjord-du-Saguenay visent à souligner les interventions de qualité sur les bâtiments ainsi que les actions de conservation et de mise en valeur du patrimoine et des paysages. La 4<sup>e</sup> édition des Prix du patrimoine s'inscrit dans le cadre du plan d'action de la Politique culturelle de la MRC.

Inscrivez vos coups de cœur aux Prix du patrimoine de la MRC du Fjord-du-Saguenay en nous donnant un exemple de ce que vous considérez comme patrimonial dans votre municipalité. Pour ce faire, vous devez fournir une photographie et les coordonnées exactes du lieu, c'est-à-dire le nom du propriétaire ainsi que l'adresse (à l'exception des paysages). Vous pouvez même déposer une candidature pour votre propriété! **Vous avez jusqu'au 31 août 2016 pour nous soumettre un coup de cœur.**

Voici quelques exemples de patrimoine bâti qui peuvent se trouver dans la catégorie « *Coup de cœur du public* » : maison, grange, commerce, mairie, école de rang, couvent, presbytère, rue présentant un patrimoine urbain, rang présentant un patrimoine rural, savoir-faire traditionnel et boutique (cordonnier, boulanger, forgeron, etc.).

Les « *Coups de cœur du public* » peuvent aussi porter sur les paysages, par exemple : restauration d'un parc urbain, action freinant la dégradation du paysage, aménagement d'une halte routière, aménagement de plans d'eau, renaturation d'un endroit, signalisation aux abords des municipalités, transformation pertinente de chalets en habitation permanente, etc.

Les critères d'évaluation du Concours de photographies sont les suivants : respect du thème, originalité des photos et qualité de présentation. **Pour déposer une candidature, nous vous invitons à consulter les règlements sur le site Internet de la MRC à l'adresse : [www.mrc-fjord.qc.ca/vvap/divers.php](http://www.mrc-fjord.qc.ca/vvap/divers.php) et à communiquer avec M<sup>me</sup> Ariane Fortin, agente de développement culturel et communautaire, par téléphone au numéro suivant : (418) 673-1705 ou (418) 544-0113 poste 1205 ou par courriel à l'adresse suivante : [ariane.fortin@mrc-fjord.qc.ca](mailto:ariane.fortin@mrc-fjord.qc.ca).**



## RAPPEL POUR LES CONCESSIONNAIRES DE LOT DE CIMETIÈRE

Voici les points importants des règlements de cimetière déjà établis depuis le 21 avril 2006 et approuvés par Mgr André Rivest afin de rappeler aux concessionnaires de lot de cimetière que ce n'est pas des acquisitions mais des locations de terrain (lot). Par le biais de cette tribune, nous informons les gens et nous souhaitons que ces derniers s'y conforme.

**Point 3—Définition de concessionnaire:** désigne une personne qui en vertu d'un contrat de concession, a le droit d'inhumer ou d'être inhumé dans un lot déterminé du cimetière; même si dans le langage courant on utilise le mot propriétaire il faut comprendre concessionnaire.

**Point 7—Objets inconvenants:** La Fabrique a le droit de faire enlever du cimetière tout objet inconvenant ou capable d'offenser la piété chrétienne, ainsi que les monuments, croix, épitaphes qu'elle juge trop détériorés. Après avoir donné un avis écrit, de soixante(60) jours, expédié à la dernière adresse connue du concessionnaire. Nous incluons qu'il est inconvenant de donner le même statut aux animaux qu'aux êtres humains même si ceux-ci sont très importants. Une photo représentant un animal est inadmissible.

**Point 11—Durée de la concession:** Les lots sont concédés pour une durée qui n'excède pas 99 ans. À l'expiration de la concession, ils peuvent être concédés de nouveau au même concessionnaire, c'est-à-dire à la personne à qui le lot a été légué.

**Point 15—Responsabilité de la Fabrique:** La Fabrique n'est pas responsable, envers le concessionnaire d'un lot, des dommages causés par autrui, le vent ou autres accidents de force majeure. Elle ne répond que des dommages causés par ses propres employés.

**Point 18—Transmission en cas de non-cession:** Lorsqu'un concessionnaire décède sans avoir disposé de son lot, sa concession passe à son conjoint survivant ou à défaut de conjoint survivant, au plus vieux de ses enfants.

**Point 19—Monuments:** Le concessionnaire peut placer sur son lot un monument en pierre, en marbre ou en granit dont la dimension, la forme et les inscriptions ont été préalablement approuvés par la Fabrique. Ce monument doit être placé près de la ligne arrière du lot directement au sol ou sur un fond de concassé. L'installation se fait au frais du concessionnaire, selon les directives et sous la surveillance de la Fabrique.

Suite ...page 10

## RAPPEL POUR LES CONCESSIONNAIRES DE LOT DE CIMETIÈRE (SUITE)

**Point 21—Bornes, balustrades, clôtures:** Le concessionnaire peut mettre des bornes fixant les limites de son lot, à condition qu'elles soient ras le sol. Le concessionnaire ne peut entourer d'une balustrade ou d'une clôture son lot ou faire un monticule.

**Point 22—Fleurs et plantes:** Le concessionnaire peut planter des fleurs annuelles sur le lot qui lui a été concédé. Le concessionnaire ne peut planter des arbustes et des vivaces sur son lot.

**Point 27—Inhumation en hiver:** Il n'y a pas d'inhumation pour les corps ou les cendres dès la première neige et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> mai ou jusqu'à ce qu'il y ait encore de la neige.

**N.B. IL EST À NOTER QU'IL EST TRÈS IMPORTANT D'AVERTIR LE SECRÉTARIAT LORSQUE DES DÉFUNTS SONT INHUMÉS DANS LE CIMETIÈRE AFIN DE REMPLIR LE REGISTRE DES SÉPULTURES.**

## Vidange Fosse septique

### \*\*\* Rappel \*\*\* Cueillette de noms \*\*\*

Les propriétaires intéressés à faire exécuter la vidange de leur fosse septique doivent s'inscrire en donnant leurs noms à la **Municipalité de Rivière-Éternité** en téléphonant au **272-2860 poste 3100** entre 9h00 et 12h00 et entre 13h00 et 16h00 du lundi au jeudi et entre 9h00 et 12h00 le vendredi, à compter de maintenant jusqu'au jeudi 4 août 2016 ou par courriel à [municipalite@riviere-eternite.com](mailto:municipalite@riviere-eternite.com).

**Au plus tard le 4 août 2016**

Le coût de la vidange sera de **130 \$ (taxes incluses)**. Ce coût est établi pour une fosse septique de capacité moyenne de 500 à 750 gallons. Un prix spécial devra être demandé par le propriétaire pour une installation de plus grande capacité.

La propriété devra être localisée sur une rue ou un chemin permettant la circulation de véhicule lourd et le propriétaire devra dégager au préalable le couvercle avant la venue de l'entrepreneur, sinon celui-ci pourra refuser de faire la vidange.

L'entrepreneur communiquera lui-même avec les propriétaires environ deux (2) jours à l'avance, ce qui vous permettra de bien dégager vos couvercles. Les vidanges devraient être faites au plus tard à la fin octobre 2016.

## Neuvaine de l'Assomption

*Il y aura neuvaine de l'Assomption à Rivière-Éternité du 5 au 13 août et elle se terminera par la messe de la fête de la vierge le 14 août.*



## Camp de jour

Le camp de jour est ouvert les lundis, mardis, mercredis et jeudis au Centre communautaire et des loisirs de 8h00 à 17h00.

*Prochaines sorties :*

*9 août : Centre amusement Savana*

*11 août : Nager pour survivre*

Dernier jour du camp : 18 août 2016

Pour toutes informations, communiquer avec  
Danielle Simard (418) 272-1412  
ou Nadia Gagné (418) 272-1415

## Office Municipal Habitation

Logements à louer à l'Office Municipal d'Habitation (OMH)

Pour personnes âgées  
et familles

Information : Gina Brassard  
418-544-5543 poste 2208

*\*\*\* Laissez votre message sur la boîte vocale et les retours d'appel se feront dans un délai raisonnable.*

## Prochain Éternitois

La prochaine sortie de l'Éternitois se fera dans les derniers jours du mois d'août 2016.

Si vous êtes membres d'un organisme municipal et que vous avez un message à publier, n'hésitez pas à me contacter au plus tard le 22 août 2016.

*Sonia Simard*








*(418) 272-2860 poste 3105*

*[mun.sonia@riviere-eternite.com](mailto:mun.sonia@riviere-eternite.com)*



# Août 2016

dim. lun. mar. mer. jeu. ven. sam.

	1	2  -Gros rebuts	3	4 	5	6
7 -Messe 11h00	8	9 	10	11	12	13
14 -Fête de la Vierge -messe 11h00	15 -Séance conseil	16 	17	18 	19	20
21 -Adace 11h00	22	23 	24	25	26	27
28 -Adace 11h00	29	30 	31			